

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20150521-2015_A044-DE
Date de télétransmission : 02/06/2015
Date de réception préfecture : 02/06/2015



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 21 MAI 2015
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2015_A044

OBJET : Institution - Motion de soutien à la Société Nexcis basée à Rousset

Le 21 mai 2015, le Conseil de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la Salle des Fêtes, Place Louis Philibert au Puy-Sainte-Réparate, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 15 mai 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – AMAROUCHE Annie – AMEN Mireille – ARDHUIN Philippe – BACHI Abbassia – BARRET Guy – BASTIDE Bernard – BERNARD Christine – BONTHOUX Odile – BOUDON Jacques – BOUVET Jean-Pierre – BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – BURLE Christian – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CIOT Jean-David – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – DI CARO Sylvaine – FABRE-AUBRESPY Hervé – FERAUD Jean-Claude – FREGÉAC Olivier – GACHON Loïc – GALLESE Alexandre – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GROSSI Jean-Christophe – GUINIERI Frédéric – HOUÉIX Roger – JOUVE Mireille – LAGIER Robert – LEGIER Michel – LHEN Hélène – MALAUZAT Irène – MALLIÉ Richard – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MEÏ Roger – MICHEL Marie-Claude – NERINI Nathalie – PAOLI Stéphane – PELLENC Roger – PERRIN Jean-Marc – PIZOT Roger – PRIMO Yveline – RAMOND Bernard – SALOMON Monique – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – SUSINI Jules – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – TRAINAR Nadia – YDE Marcel

Etai(en)t excusé(s) et suppléé(s) : Néant

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code général des collectivités territoriales : AMIEL Michel donne pouvoir à BUCCI Dominique – AUGÉY Dominique donne pouvoir à PAOLI Stéphane – BALDO Edouard donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre – BENKACI Moussa donne pouvoir à BACHI Abbassia – CANAL Jean-Louis donne pouvoir à GUINIERI Frédéric – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle donne pouvoir à CIOT Jean-David – de BUSSCHERE Charlotte donne pouvoir à BASTIDE Bernard – DEVESA Brigitte donne pouvoir à BONTHOUX Odile – FILIPPI Claude donne pouvoir à ARDHUIN Philippe – JOISSAINS Sophie donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – LAFON Henri donne pouvoir à PELLENC Roger – MERGER Reine donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – PROVITINA-JABET Valérie donne pouvoir à FERAUD Jean-Claude – ROLANDO Christian donne pouvoir à TAULAN Francis – ROUVIER Catherine donne pouvoir à BOYER Raoul – TERME Françoise donne pouvoir à BOUDON Jacques – ZERKANI Karima donne pouvoir à BERNARD Christine

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : ALLIOTTE Sophie – BORELLI Christian – BOULAN Michel – CALAFAT Roxane – CHARDON Robert – DAGORNE Robert – GARELLA Jean-Brice – LENFANT Gaëlle – MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale – PEREZ Fabien – POLITANO Jean-Jacques – RENAUDIN Michel – SERRUS Jean-Pierre

Secrétaire de séance : Stéphane PAOLI

Madame le Président donne lecture de la motion ci-jointe.

CONSEIL DU 21 MAI 2015

Rapporteur : Madame le Président

Thématique : Institution

Objet : MOTION DE SOUTIEN A LA SOCIETE NEXCIS BASEE A ROUSSET

Mes Chers Collègues,

Engagée dans la recherche sur la transition énergétique, la société innovante NEXCIS, filiale à 65% d'EDF, créée en 2009 à Rousset, est parvenue à concevoir des films photovoltaïques intégrés au bâti très performants du point de vue économique et énergétique. Elle a bénéficié pour cela d'un budget de 75M€ sur six ans dont 35 M€ d'EDF et 40 M€ de multiples financements publics (Collectivités, OSEO, ADEME, Union européenne). Elle emploie 77 salariés.

Aujourd'hui, la société arrive au stade crucial du passage de la recherche à l'industrialisation, c'est-à-dire à la création de sites de production et à la commercialisation. La société vise particulièrement le marché des centrales solaires et les vitrages semi-transparents destinés à être intégrés aux bâtiments. Les performances de ses produits, au rang des meilleurs mondiaux, peuvent inscrire cette société dans l'économie productive régionale au service de la transition énergétique.

Pourtant, c'est à ce moment crucial que le Groupe EDF annonçait brutalement, au début du mois de mars 2015, la fermeture de la société au 31 juillet prochain. Outre la légitime inquiétude des salariés, nous ne pouvons rester indifférents à une décision qui va à l'encontre des ambitions affichées par la Région PACA, le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, la Communauté du Pays d'Aix et l'État, à l'heure du sommet mondial «Paris Climat 2015 » (COP 21), à l'heure de la loi sur la transition énergétique, à l'heure où

l'ADEME produit un scénario d'une France dont 100% de l'électricité proviendrait des énergies renouvelables.

Alors que la loi Florange oblige désormais les Groupes de plus de 1000 salariés à chercher un repreneur préalable à toute fermeture de site, et permet aux représentants du personnels (ici une Délégation Unique du Personnel) de s'engager dans ce type de démarche, nous ne pouvons rester indifférents au sort de cette entreprise qui a mobilisé tant d'argent public.

La Communauté du Pays d'Aix est concernée par ce dossier notamment dans la mesure où elle a accordé une aide de 700.000 € à titre d'abondement d'une Prime d'Aménagement du Territoire de type Recherche Développement Innovation en 2009. Cette aide était accordée en contrepartie de deux conditions cumulatives :

- la création de 54 emplois en CDI dans les trois ans ;
- la réalisation de dépenses d'études, de R&D et d'investissements à hauteur de 15 M€ dans le même délai.

C'est pourquoi, le Conseil de Communauté de la CPA décide :

- **D'INTERPELER** le Groupe EDF et l'Etat sur les raisons de ce brusque abandon de projet ;
- **DE SOUTENIR** l'initiative des repreneurs potentiels pour une table ronde impliquant toutes les collectivités locales et territoriales, l'Etat, les salariés, ainsi que la Banque Publique d'Investissement pour sauvegarder la technologie innovante de NEXCIS, l'emploi des salariés, et permettre le développement de la filière photovoltaïque sur notre territoire ;
- **D'EXIGER** d'EDF le remboursement de toute subvention publique si la cessation d'activité était confirmée, sans aucune solution alternative maintenant l'emploi et l'utilisation de la technologie sur place.

OBJET : Institution - Motion de soutien à la Société Nexcis basée à Rousset

Vote sur la motion

Inscrits	92
Votants	78
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	78
Majorité absolue	40
Pour	78
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité la motion ci-jointe et la transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents

Maryse JOISSAINS MASINI

29 MAI 2015